

Avis d'Enquête Publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CRECY-SUR-SERRE

Par arrêté n° **2019-088** en date du 26 février 2019 la Communauté de Communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Crécy-sur-Serre.

A cet effet, Monsieur André-Noël STERN a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en Mairie de Crécy-sur-Serre pendant la durée de l'enquête, du lundi 1er avril 2019 (ouverture à 9h00) au mercredi 17 avril 2019 (clôture à 17h), aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le mercredi 17 avril 2019 à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en Mairie de CRECY-SUR-SERRE et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr en mentionnant en objet "Enquête publique relative à la modification du PLU de Crécy-sur-Serre ». Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/> .

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 03 avril 2019 de 14h à 17h00
- Mercredi 17 avril 2019 de 14h à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Crécy-sur-Serre

et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Président de la
Communauté de communes du
Pays de la Serre,

M. Pierre-Jean VERZELEN

